

Le droit à la déconnexion

Qu'est-ce que le droit à la déconnexion ?

Le droit à la déconnexion est une règle qui permet aux salariés de ne pas avoir à consulter leurs mails, messages ou appels professionnels en dehors de leurs horaires de travail. Mis en place par la loi Travail du 8 août 2016, il est prévu à l'article L2242-17 du Code du travail.

Son but est simple : garantir aux employés de vrais temps de repos et leur permettre de profiter pleinement de leur vie personnelle, sans pression liée au travail en dehors des heures prévues.

Une feuille « de droit à la déconnexion » peut être demandée après de votre RH qui sera ainsi informé de votre choix.